



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AVEYRON

Consultation du public relative à un projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « Lézert », sur les commune de CABANES, CASTELMARY, TAYRAC, par le bureau d'étude « AQUABIO ».

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service
Biodiversité Eaux et Forêt

Unité
Milieux naturels, biodiversité et
forêts

Affaire suivie par :
Jean - Michel BATUT
tél. : 05.65.73.50.95
fax : 05.65.73.51.25
courriel :
jean-
michel.batut@aveyron.gouv.fr

Note de présentation

- Contexte réglementaire :

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 / 12 / 2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

- Objectif de l'opération :

Ces pêches sont effectuées à la demande de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne dans le cadre de l'évaluation de l'effet de la suppression des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.

- Dates et lieux de la consultation :

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron 08 août 2017 inclus au 22 août 2017 inclus .

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson sur la rivière « Lézert », sur les commune de CABANES, CASTELMARY, TAYRAC, par le bureau d'étude « AQUABIO », en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne à l'adresse suivante : ddt-seb@aveyron.gouv.fr ou par courrier à l'adresse suivante : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09.